

 <p>COMMUNE DE ROBION</p>	AR 2024-403
ARRETE DU MAIRE Portant alignement	

6.4.2 – Alignement parcelle BH 174

Le Maire de Robion

Vu la demande reçue en date du 19 novembre 2024 par laquelle la société ATGTSM sise 821 Avenue de Cheval-Blanc – Impasse Georges Braque, 84300 CAVAILLON, demande l'alignement de la parcelle cadastrée section BH numéro 174 située 127 Avenue Aristide Briand sur le territoire de la commune de ROBION,

Vu le Code de la voirie routière (articles L 112-1 à L 112-7, L 116-1 à L 116-8, L 141-2 à L 141-7, R 112-1 à R 112-3, R 116-1 et R 116-2,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

Vu l'absence de plan d'alignement sur la commune de ROBION,

Vu l'état des lieux,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'alignement de l'avenue Aristide Briand est situé au droit de la parcelle cadastrée section BH numéro 174 est défini par le trait rose du plan annexé.

ARTICLE 2 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune, ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat ou par l'application « Télérecours Citoyens » sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4: Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le Code de l'urbanisme notamment dans ses articles L 421-1 et suivants. Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

Fait à Robion, le 21 novembre 2024.
L'Adjoint au Maire délégué,
Guy HOAREAU

Certifié exécutoire, l'arrêté ayant été
affiché le 22 novembre 2024
Le Maire Patrick SINTES



Département :
VAUCLUSE

Commune :
ROBION

Section : BH
Feuille : 000 BH 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 19/11/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC VAUCLUSE
Cité Administrative BP 91088 84097
84097 AVIGNON Cedex 9
tél. 04 90 27 71 91 -fax
sdif.vaucluse.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

U2412318

